

 <p>MORLAIX communauté BRO MONTRouLEZ</p>	<p>COMPTE – RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL) DU SITE NATURA 2000</p> <p>« RIVIÈRE LE DOURON »</p> <p>18 avril 2013 – 9H30</p>	 <p>NATURA 2000</p>
<p>Rédigé le 24 avril 2013</p>	<p>Salle de Conférence à la CCI de Morlaix</p>	

Objet de la réunion :

- Présentation et validation du document d'objectifs et présentation de la phase animation

Personnes présentes

SERVICE DE L'ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	Nombre de voix
Murielle-Anne LEFORT , Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	1
Françoise BONTEMPS , Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère et le préfet maritime de l'Atlantique	2
Claire TREHET , Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor	1
Pauline LECLERC , Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère	1
Marie-France MINGOT , Sous-préfecture de Morlaix, représentant le préfet du Finistère	1

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	Nombre de voix
Margot BORGNE , représentant Morlaix communauté et Présidente du Comité de Pilotage	1
Stéphane GUIGUEN , Lannion Trégor Agglomération	1
Dominique BOURGES , commune de Guimaëc et syndicat intercommunal des eaux du canton de Lanmeur	2
Josiane TOCQUER , commune de Plouégat-Guerrand	1
André PRIGENT , président du Syndicat intercommunal du val de Penn ar Stang, maire de Plougonven	1
Guy GUILLOU , commune de Plouigneau et Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix	2
François GIROTTO , maire de Plouégat-Moysan	1
Michel DANIEL , commune de Plestin-Les-Grèves	1
Hervé SAINT-JALM , commune de Lannéanou	1
Pierre MENEZ , commune de Guerlesquin	1
Margot BORGNE , représentant le Parc Naturel Régional d'Armorique	1

ORGANISMES SOCIOPROFESSIONNELS, DES GESTIONNAIRES ET UTILISATEURS DU MILIEU ET DES ASSOCIATIONS	Nombre de voix
Géraldine GABILLET , Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays de Morlaix	1
Pierre MENEZ , représentant la Fédération de chasse du Finistère	1

Jean-Paul CHARLES, AAPPMA Pays de Morlaix, représentant la fédération pour la Pêche et la protection du milieu aquatique du Finistère	1
Louis JOUAILLEC, Syndicat des propriétaires forestiers du Finistère	1
Mélanie AUSSERAY, représentant le comité régional de Bretagne de la randonnée pédestre	1
Edwige KERBORIOU, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor	1
Pierre BROSSIER, Centre Régional de la Propriété Forestière	1
François DE BEAULIEU, représentant Bretagne vivante et le Groupe Mammalogique Breton	2
Total	28

Représentants associés sans voix délibérative :

- Jean-René LAOUR, commune de Plouégat-Guerrand
- M. LEDU (stagiaire), Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère
- Gérard HERVET, Morlaix communauté
- Benjamin URIEN, Morlaix communauté
- Gwladys DAUDIN, Morlaix communauté et chargée de mission Natura 2000
- Bénédicte DURAND, Stagiaire à Morlaix communauté
- Jérémie BOURDOULOUS, Parc Naturel Régional d'Armorique
- Harmonie COROLLER, Parc Naturel Régional d'Armorique
- Anthony GERARD, Syndicat Mixte du Trégor
- Hélène TASSEL, Poney-club du Moulin de Plouégat-Guerrand
- Bruno BOMMELAER, Union régionale des forestiers privés de Bretagne
- Yves LE GALL, botaniste

Absents excusés

- Thérèse BOURHIS, commune de Trémel
- Nicolas BOURRÉ, fédération de Pêche du Finistère
- Monique QUERRÉ, commune de Botsorhel
- Loïc CRÉAC'H, conseil général du Finistère
- Erwan GLEMAREC, Conservatoire Botanique National de Brest
- Jean-Marie RELLINI, office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Marie-France KERNEIS, préfecture maritime du Finistère
- Marie-Hélène PHILIPPE, chambre d'agriculture du Finistère
- Pascal PRIGENT, chambre d'agriculture du Finistère
- Marie DUAUT, pour M. le commandant de la zone maritime Atlantique

Rédaction du Compte-rendu : Gwladys DAUDIN

Pièces jointes:

- diaporama de présentation

ORDRE DU JOUR

- Bilan de l'activité 2012
- Diagnostic, Rappel
- Enjeux et programme d'actions par type de milieu
- La charte Rivière le Douron
- Suivi et évaluation, exemples
- Animation du site Natura 2000, perspectives et pistes de travail
- Questions diverses
- Validation du document d'objectifs
-

COMPTE-RENDU

Margot Borgne, présidente du comité de pilotage, introduit la réunion. Ce COPIL a pour objectif la validation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivière le Douron ». Il comprend un tome 1 : état des lieux et un tome 2 : objectifs, programmes d'actions, cahiers des charges techniques, charte Natura 2000, suivi et évaluation. Ces deux volumes ont été rédigés grâce au travail de concertation, mené depuis mars 2011, avec les groupes de travail. Trois groupes ont été formés : « Rivière et milieux humides », « Forêt », « Milieux ouverts et activités associées ».

Dans un second temps, l'État invitera les représentants des collectivités à désigner la structure opératrice en charge de l'animation du Docob ainsi que le (la) président(e) du comité de pilotage.

Gwladys DAUDIN, chargée de mission Natura 2000 pour le site Natura 2000 « Rivière le Douron », présente ensuite un bilan des actions menées en 2012 ainsi que les objectifs et actions intégrés dans le document d'objectifs. Ceux-ci sont illustrés par des cas concrets d'opérations de restauration et de gestion des milieux naturels menés sur des sites Natura 2000 proches (Rivière Elorn et Vallée du Léguer).

La charte Natura 2000 sur le site est présentée ainsi que les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation des actions.

Actions réalisées en 2012 :

- Rédaction du document d'objectifs
- Concertation en salle et sur le terrain avec les groupes de travail
- Création d'un site internet : <http://riviere-le-douron.n2000.fr>
- Formation et mise en place d'un diagnostic « mulette perlière » avec le lycée Suscinio
- etc.

Diagnostic, rappel:

- Milieux forestiers : présentation, intérêt et menaces sur le site
- Rivière et milieux aquatiques : présentation, intérêt et menaces sur le site
- Prairies humides, landes et tourbières : présentation, intérêt et menaces sur le site
- Milieu bâtis : présentation, intérêt et menaces sur le site

Enjeux et Programme d'action :

Présentation des enjeux :

- Redynamiser l'entretien des milieux ouverts
- Préserver la qualité de l'eau et les habitats aquatiques
- Pérenniser les boisements feuillus et le maillage bocager ; habitat d'espèces et corridors biologiques ;
- Assurer la conservation des espèces animales d'intérêt communautaire
- Développer la connaissance du milieu et des espèces, sensibiliser et informer les usagers et acteurs du site
- Améliorer la fonctionnalité du site et rendre cohérentes les pratiques socio-économiques aux enjeux Natura 2000

Présentation des deux outils phares de Natura 2000 où l'engagement est volontaire :

- les contrats Natura 2000 et MAEt Natura 2000.

Présentation d'actions :

- Ouverture de prairies (mégaphorbiaies) en fond de vallée (Rivière Elorn)
- Ouverture de prairies et entretien par pâturage (Vallée du Léguer)
- Fauche de landes sèches (Rivière Elorn)
- Réouverture d'une tourbière (Rivière Elorn)

- Un agriculteur engagé dans une MAE Natura 2000 à Commana (Vidéo)
- Lutte contre les espèces invasives, cas de la Renouée du Japon (Rivière Elorn)
- Création d'une mare forestière (Vallée du Léguer)
- Restauration et fauche d'une zone de chasse à chiroptères, après une coupe de peupliers (Vallée du Leguer)

Charte Natura 2000

- Présentation et illustration avec la fiche sur les milieux bâtis, gîtes à chauve-souris

Suivi et évaluation

Trois exemples choisis :

- Restauration et entretien de landes humides ;
- Maintien et restauration des tourbières ;
- Maintien des colonies de reproduction des chauves-souris et création ou réaménagement de gîtes à chauves-souris

Animation du site Natura 2000, perspectives et pistes de travail

- Mettre en œuvre la contractualisation (contrats Natura 2000, MAEt, Charte) : assistance technique et administrative
- Rédiger les cahiers des charges des MAEt Natura 2000 avec possibilité d'appui technique par le SMT
- Développer le travail de communication et la sensibilisation vis-à-vis des élus, du grand public, des agriculteurs, des forestiers, scolaires...
- Poursuivre les suivis sur le terrain et améliorer la connaissance
- Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets pour l'évaluation des incidences au titre de N2000
- etc.

Plusieurs échanges ont eu lieu suite à la présentation :

M. BOMMELAER (Union régionale des forestiers privés de Bretagne) soulève la difficulté rencontrée lors du téléchargement du document d'objectifs, d'autres personnes sont également concernées et n'ont pu accéder aux fichiers.

Les services de Morlaix communauté présents s'excusent de la gêne occasionnée, et indiquent qu'ils en feront part au service informatique.

M. BOMMELAER, souhaite que les plantations de peupliers présentées comme des menaces potentielles fassent l'objet d'un traitement plus nuancé. Il rappelle que le Finistère, est le département où il y a le moins de plantations en peupliers. Il est également surpris des coûts engendrés par la restauration de milieux naturels.

Gwladys DAUDIN (Chargée de mission Natura 2000) souligne que les menaces ciblées dans le document d'objectifs sont liées aux plantations de peupliers en bordure de cours d'eau et non au peuplement. Il s'agit donc de problématiques ciblées et très ponctuelles.

M. MENEZ (Fédération de Chasse du Finistère) souhaite recueillir des informations complémentaires sur l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti, les aides publiques et les déductions fiscales concernées lors d'une adhésion à la charte. Gwladys DAUDIN précise que l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti concerne les parts communales et intercommunales et représente un coût peu élevé.

Mme BONTEMPS (direction départementale des territoires et de la mer du Finistère) ajoute que pour l'accès aux aides publiques, les chartes Natura 2000 vont être demandées aux propriétaires forestiers qui

souhaitent bénéficier de réductions fiscales. Elle cite l'exemple de la transmission à titre gratuit de la propriété, lors d'un héritage.

M. MENEZ soutient les propos de M. BOMMELAER sur le déficit des peupleraies en Bretagne.

Gwladys DAUDIN précise qu'à Pont-Menou, de nombreux peupliers, déracinés en bordure de rivière, sont responsables des dégradations sur les berges, d'embâcles, mais également de la remise en suspension de matière organique importante.

M. BROSSIER (centre régional de la propriété forestière) estime que les peupleraies sont souvent stigmatisées, alors que les cultures de maïs ne sont pas citées. Il indique également, que le code forestier a été modifié par le législateur et que le document d'objectifs sera à réactualiser. Il pourra apporter une aide à la chargée de mission sur ce sujet.

M. JOUAILLEC (syndicat des propriétaires forestiers du Finistère) indique qu'une plaquette a été réalisée par le service de l'eau et de la forêt de la D.R.A.A.F intitulée « Les peupliers, un atout pour l'économie régionale ». Il l'a transmis à la chargée de mission en début de réunion et demande à ce qu'elle soit diffusée aux membres du comité de pilotage. Ce document sera diffusé dès sa validation.

M. DE BEAULIEU (Bretagne vivante), présent à la réunion organisée par les services de la D.R.A.F.F, tient à préciser que le déficit en peupliers pour la filière forestière en Bretagne est réel, mais que les objectifs sont de développer des boisements de peupliers dans les milieux favorables, notamment en Haute- Bretagne, où de larges vallées sont présentes et non dans les vallées étroites et encaissées.

Mme BONTEMPS acquiesce et rappelle que, pour garantir un développement économiquement viable, le peuplier exige des sols bien drainés, frais et de bonne qualité. Ces caractéristiques pédologiques sont effectivement identifiées en Haute-Bretagne.

M. DE BEAULIEU souligne que, sur le site, il faudra veiller, au cas par cas, aux chevauchements d'habitats menacés à l'échelle européenne et aux plantations de peupliers.

Selon l'avis de M. BROSSIER, les peupleraies permettent également le maintien de mégaphorbiaies en bon état de conservation, il cite l'exemple du Poitou-Charentes.

M. DE BEAULIEU rappelle que la notion d'échelle est importante : pour le Douron, il s'agit d'entités fragmentaires en fonds de vallée qui ne peuvent être comparées aux vastes espaces naturels présents dans le Poitou-Charentes.

Gwladys DAUDIN rajoute que les interventions ne sont pas prévues sur l'ensemble des mégaphorbiaies identifiées. Au contraire la mosaïque d'habitat est d'autant plus intéressante.

M. BROSSIER souhaite revenir sur la fiche action B5 intitulée « Reconversion de peupleraies et résineux en boisements alluviaux » et reproche qu'un lien soit fait entre ces plantations et la qualité de la rivière. Il regrette que des mesures sur la qualité de l'eau et la concentration en nitrates ne soient pas également intégrées.

M. DE BEAULIEU estime que la qualité de l'eau (pollution par les nitrates) relève du programme du SAGE et non de Natura 2000.

M. DANIEL, élu à Plestin-Les-Grèves, informe que la commune a le projet de développer un sentier de randonnée avec un passage côté finistérien. Mme BORGNE, vice -présidente aux espaces naturels en charge du cadre de vie lui propose, à ce sujet, une rencontre ultérieure.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Margot Borgne demande aux membres du COPIL de se prononcer sur la validation du document d'objectifs « Rivière le Douron ».

Le vote s'est déroulé à « main levée » :

Deux abstentions sont enregistrées :

- Le syndicat intercommunal du Val de Penn Ar Stang représenté par M. PRIGENT, maire de Plougonven,
- Le syndicat des propriétaires forestiers représenté par M. JOUAILLEC et M. BOMMELAER (une seule voix délibérative).

Remarque post-réunion : lors du vote, quatre abstentions ont été relevées. Néanmoins, après contrôle, M. Prigent n'a pas voix délibérative pour la commune de Plougonven, qui n'est pas membre du comité de pilotage. Seule une abstention a été prise en compte au titre de représentant du syndicat intercommunal du val de Penn ar stang. Par ailleurs, l'abstention de M. Bommelaer, associé aux travaux du comité de pilotage, n'a pu être validée, l'union régionale des propriétaires forestiers qu'il représente n'étant pas membre du comité de pilotage.

Les autres membres se sont exprimés favorablement.

La présidente informe donc l'assistance que le document d'objectifs Natura 2000 « Rivière Le Douron » est validé et sera soumis à l'approbation de M. le préfet du Finistère.

Remarque post-réunion : avant la transmission pour approbation préfectorale, les mises à jour relatives à la nouvelle nomenclature du code forestier devront être apportées dans le document. La version papier du document d'objectifs sera transmise aux membres du comité de pilotage dans les semaines à venir.

Mme LEFORT, au nom de la DREAL et des services de l'État, remercie Gwladys DAUDIN pour le travail effectué et la qualité du document d'objectifs.